Envoyé en préfecture le 15/09/2023
Reçu en préfecture le 15/09/2023
Publié le
ID : 057-215701020-20230914-20230914_01-AU

République Française
Département de la Moselle
Ville de Bousse

N°20230914/01

DECISION DU MAIRE

relative à l'aménagement paysager des abords de l'accueil périscolaire et de la médiathèque sis, place des fêtes.

Le Maire de Bousse (Moselle) ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2018 portant lancement des consultations relatives à la construction d'un accueil et d'une médiathèque périscolaires et autorisant Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

VU le Code de la Commande Publique,

CONSIDERANT la construction récente du nouveau bâtiment relatif à l'accueil périscolaire et à la médiathèque sis place des fêtes,

CONSIDERANT qu'il y a eu lieu de procéder à l'aménagement paysager des abords du nouveau bâtiment,

DECIDE

Article 1er : De confier à l'entreprise DEFLORAINE Paysages, la plantation de deux arbres et l'engazonnement des espaces situés à l'avant de l'accueil périscolaire et de la médiathèque sis, place des fêtes, pour un montant total de 2 358.00€ TTC.

Article 2 : De signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente décision et d'engager, liquider et mandater les dépenses afférentes dans la limite des crédits disponibles au Budget.

Article 3 : La Secrétaire Générale est chargée de l'application de la présente décision dont ampliation sera faite à Monsieur le Sous-Préfet de Thionville, au Comptable de la Collectivité, et dont communication sera faite à l'Assemblée délibérante lors de sa toute prochaine séance.

Fait à BOUSSE, le 14 septembre 2023

Le Maire,
Pierre KOWALCZYK

MAIRIE DE BOUSSE
Moselle